Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Version d'août 2026

Plan Communal de Sauvegarde

Support IRMA

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Classeur

« DOS - RAC – CARTOGRAPHIE – TABLEAU DE BORD – MAIN COURANTE »

MILIZAC
GUIPRONVEL

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Mises à jour

Date	Objet de la modification	Pages concernées
08/2026	**Création du Document**	**Toutes**

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

0 Sommaire

1 Organisation de crise communale

Modalités d'activation de la cellule de veille
Organigrammes d'activation du PCS
Questionnaire de déclenchement du PCS
Organisation du dispositif communal

2 Fiches Missions

Directeur des Opérations de Secours
Responsable des Actions communales
Responsable de la cartographie
Responsable du tableau de bord
Responsable de la main courante

3 Procédures

Mise en place de la main courante

4 Annexes

Annuaire du conseil municipal
Annuaire des agents communaux
Annuaire de crise
Organigramme de crise vierge
Main courante

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Organisation de crise communale

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Modalités d'activation de la cellule de veille

La cellule de veille n'est pas une cellule « physique » dans le sens où les différentes personnes composant le Plan Communal de Sauvegarde n'ont pas l'obligation ou le besoin de se réunir au Poste de Commandement Communal.

La cellule de veille est composée de tous les responsables du Poste de Commandement Communal soit le Directeur des Opérations de Secours, le Responsable des Actions Communales et les responsables de cellules. Ces derniers doivent donc se tenir informés de l'évolution du phénomène. Il est conseillé à chacun de surveiller l'événement pour anticiper le moindre danger.

Cependant il convient de rappeler que les membres des cellules doivent être joignables, alertables et mobilisables rapidement en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde par le Directeur des Opérations de Secours (Maire ou son adjoint).

DECLENCHEMENT D'UNE CELLULE DE VEILLE	
QUAND ?	Si la situation ne laisse pas présager de menace immédiate pour la population mais que cette possibilité pour les heures / jours à venir n'est pas exclue.
POURQUOI ?	Se tenir informé de l'évolution de la situation pour anticiper toute évolution défavorable et activer le Plan Communal de Sauvegarde si besoin.
QUI ?	Ensemble des responsables des cellules.
COMMENT ?	Téléphone, porte à porte.

Si la cellule de veille doit être activée, l'élu d'astreinte appellera tous les responsables de cellules.

- Classeur coordonnées

Dans le cas d'une inondation, de neige ou de grand froid, de vents violents, de canicules, de feux de forêts ou d'accident radiologique, l'élu d'astreinte se tiendra informé de l'évolution de la situation en s'aidant des fiches gestion des événements

- **Classeur aléas (phases de vigilance)**.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Schéma activation

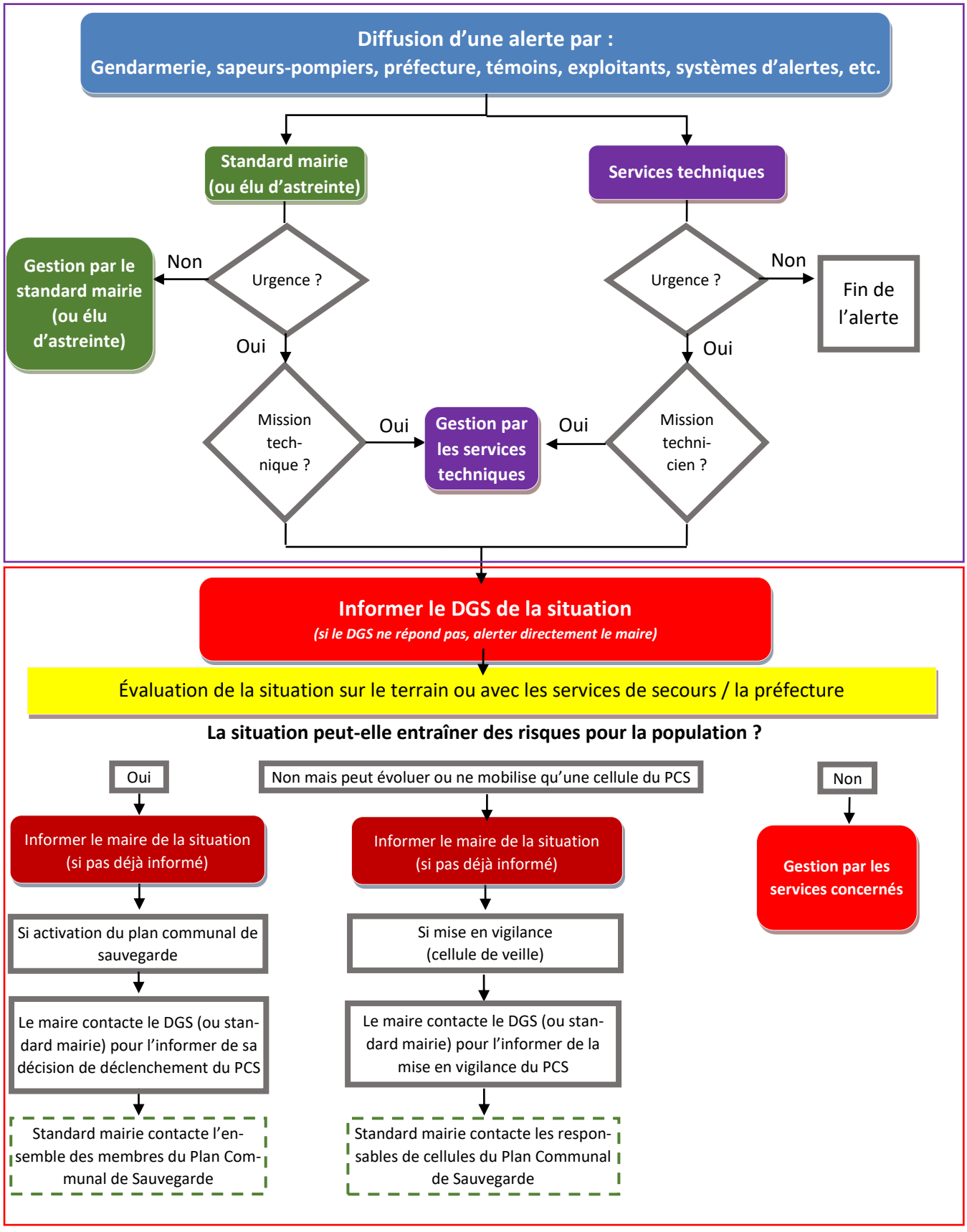

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Questionnaire de déclenchement du PCS

DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les questions à se poser pour déclencher ou non le PCS

➔ Le standard ou l'élu d'astreinte recevant une information sur un évènement doit renseigner ces informations et les transmettre aux responsables (Maire, adjoints) qui décideront du déclenchement ou non du plan communal de sauvegarde.

☑	QUESTIONS	REPONSES /OBSERVATIONS	
☐	Quel est le risque / l'évènement ?		
☐	Quelle est la localisation de l'évènement ?		
☐	Y a-t-il des risques pour la population ?	☐ Oui	☐ Non
☐	Y a-t-il des victimes ?	☐ Oui	☐ Non
☐	Les services de secours sont-ils sur place ?		
☐	L'équipe communale est-elle sur place ?		
☐	L'évènement nécessite-t-il une information de la population ?		
☐	L'évènement nécessite-t-il une mise à l'abri (confinement ou évacuation de la population) ?	☐ Oui	☐ Non
☐	L'évènement nécessite-t-il de mettre en place un centre d'accueil / hébergement ?	☐ Oui	☐ Non

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

☑	QUESTIONS	REPONSES /OBSERVATIONS
☐	L'évènement nécessite-il de mettre en place des moyens communaux (véhicules, barrières, …)	
☐	L'évènement nécessite-il de mettre en place un ravitaillement ?	
☐	L'évènement nécessite-il de déclencher le renfort de la Réserve Communale de Sécurité Civile (si RCSC mobilisable)?	
	Autres informations	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

Conseil :

Si **case rouge cochée**, déclenchement du PCS justifié ;
Si **case grise cochée**, activation de la cellule de veille justifiée.

Si le Maire (ou son représentant) et l'élu d'astreinte décident du déclenchement du PCS :

Informer les responsables des cellules du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde qui contacteront les membres de leurs cellules (**Annexes / Annuaire du conseil municipal**) ;

- Se rendre au Poste de Commandement Communal.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Organisation du dispositif communal

Organigramme fonctionnel de crise

Directeur des Opérations de secours

- Se rend sur le terrain (suivant signalement), puis au Poste de Commandement ;
- Déclenche le PCS en partie ou en totalité ;
- Prend les premières mesures d'urgence ;
- Assure le contact avec la Préfecture et les médias.

Poste de Commandement Communal

Main courante

Assurer le secrétariat de crise : vérifier la gestion de la main courante par la cellule communication.

Responsable des actions communales

- Coordonne les actions mises en place par la commune ;
- Coordonne l'information provenant des différentes cellules ;
- Prend contact avec les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et éventuellement la Préfecture ;
- Assure les liaisons avec le PCO mis en place par les services de secours.

↳ **Fiches missions / Responsable des actions communales**

Standard de crise

Traiter les appels entrants / sortant du Poste de Commandement Communal.

Responsable cellule sécurité | **Responsable cellule logistique** | **Responsable cellule soutien** | **Responsable cellule communication**

Cellule sécurité

- Évaluer la situation sur le terrain ;
- Surveiller l'évolution de l'évènement ;
- Assurer la liaison avec les services de secours sur le terrain ;
- Définir les périmètres de sécurité en relation avec les services de secours ;
- Assurer l'alerte de la population ;
- Organiser l'évacuation.

Référent Mairie auprès des services de secours

- Faire remonter au PCC les informations et les besoins des services de secours ;
- Apporter aux services de secours les éléments utiles aux interventions de secours (connaissance des enjeux d'un secteur, connaissance des réseaux,…).

Cellule logistique

- Acheminer et mobiliser le matériel communal ;
- Réaliser des actions de mise en sécurité (coupures des fluides, périmètres de sécurité, etc.) ;
- Mobiliser le matériel privé ;
- Récupérer, préparer et acheminer le matériel nécessaire à l'hébergement d'urgence ;
- Aider à la préparation des centres d'accueil ;
- Remet en état la voirie, les réseaux de distribution ;
- Récupérer, transmettre et acheminer les commandes de matériels sur les centres d'accueil.

Cellule soutien

- Ouvrir et préparer les centres d'accueil et de regroupement pour les personnes sinistrées ;
- Accueillir les personnes relogées ;
- Assurer le ravitaillement ;
- Soutenir et accompagner les populations durant la crise ;
- Aider les sinistrés dans leurs démarches administratives de reconstruction.

Cellule communication

- Assurer la communication du Poste de Commandement Communal
- Renseigner la main-courante
- Gérer la communication avec la population ;
- Assurer le lien avec les médias ;
- Accueillir les journalistes en Mairie ;
- Rédiger les communiqués de presse et autres documents ;
- Traiter les messages entrants / sortant du Poste de Commandement Communal.

Accueil et standard mairie

- Gérer l'accueil et l'information normale des administrés ;
- Transmettre les appels concernant l'évènement au standard de crise.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Organigramme nominatif de crise

Au gré des indisponibilités, cet organigramme pourra évoluer sur décision nominative du DOS

Directeur des Opérations de secours
Maire : Sylviane LAI

Poste de Commandement Communal

Main courante
Gaëlle AUFFRET
Gwenn DESPLANCHE
Cartographie, tableau de bord et main-courante : Lydie THEPOT

Responsable des actions communales
Paul CROGUENNEC

Accueil et standard de crise
Florence PHILIP
Danielle SANJOSE
Marion TOUZALIN
Christine COLIN

Cellule sécurité
Arnaud QUEMENEUR
Jean-Christophe PICART

Cellule logistique
Laurent ABASQ
Eric PALLIER

Cellule soutien
Véronique PROVOST
Jean-Pierre LANDURE

Cellule communication
Marie-Jeanne MARC
Clotilde LE GOFF

Cellule sécurité
Jean-Christophe PICART
Gaëtan MAREC

Cellule logistique
Florent JORT
Agents techniques

Cellule soutien
Delphine KERIBIN
Nathalie BRIAND
Cédric BLANCHOT
Juliette LE BERRIGOT
Benjamin MAERKLEN
ATSEM

Cellule communication
Brigitte KERBRAT
Séverine PENNARUN
Sophia DUBREUIL
Pia GUIBERT

Référent Mairie auprès des services de secours
Arnaud QUEMENEUR

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Fiches missions

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

DOS = DECIDEUR UNIQUE DES ACTIONS A ENTREPRENDRE = DONNEUR D'ORDRES

envers le Commandant des Opérations de Secours (COS) et l'équipe du PCS (élus et agents)

ⓘ Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS)
tant que le préfet ne lui a pas communiqué clairement qu'il en prenait la responsabilité
(en cas d'évènement grave, impactant plusieurs communes, ou d'activation du Plan ORSEC)

MISSIONS	• Déclenche le PCS en partie ou en totalité après évaluation de la situation ou sur demande du préfet ; • Se rend au Poste de Commandement Communal ; • Fait prendre les premières mesures d'urgence ; • Prend les décisions ou les valide, en lien avec le Commandant des Opérations de Secours ; • Décide des actions à mener et les répercute au RAC ; • S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée ; • Communique avec la population et les médias ; • Renseigne les autorités ; • Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition ; • Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté ; • Se rend si besoin sur le terrain.
LIEU	• Poste de Commandement Communal ; • Si possible aux côtés du Commandant des Opérations de Secours, dans le cas contraire le Directeur des Opérations de Secours et le Commandant des Opérations de Secours doivent être en liaison grâce à des moyens de communication fiables ; • Possibilité de se déplacer sur l'ensemble du territoire communal
EFFECTIF	1 personne (le maire ou son représentant)
MATERIEL A DISPOSITION	• Un moyen de communication fiable en cas de déplacement sur le terrain ; • Ligne téléphonique directe à communiquer au préfet et au Commandant des Opérations de Secours.
CONSIGNES PARTICULIERES	• Tester le(s) moyen(s) de communication avant de partir sur le terrain ; • Etre constamment joignable par le Poste de Commandement Communal ; • Prévoir une radio si les portables ne fonctionnent pas.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

ACTIONS A REALISER

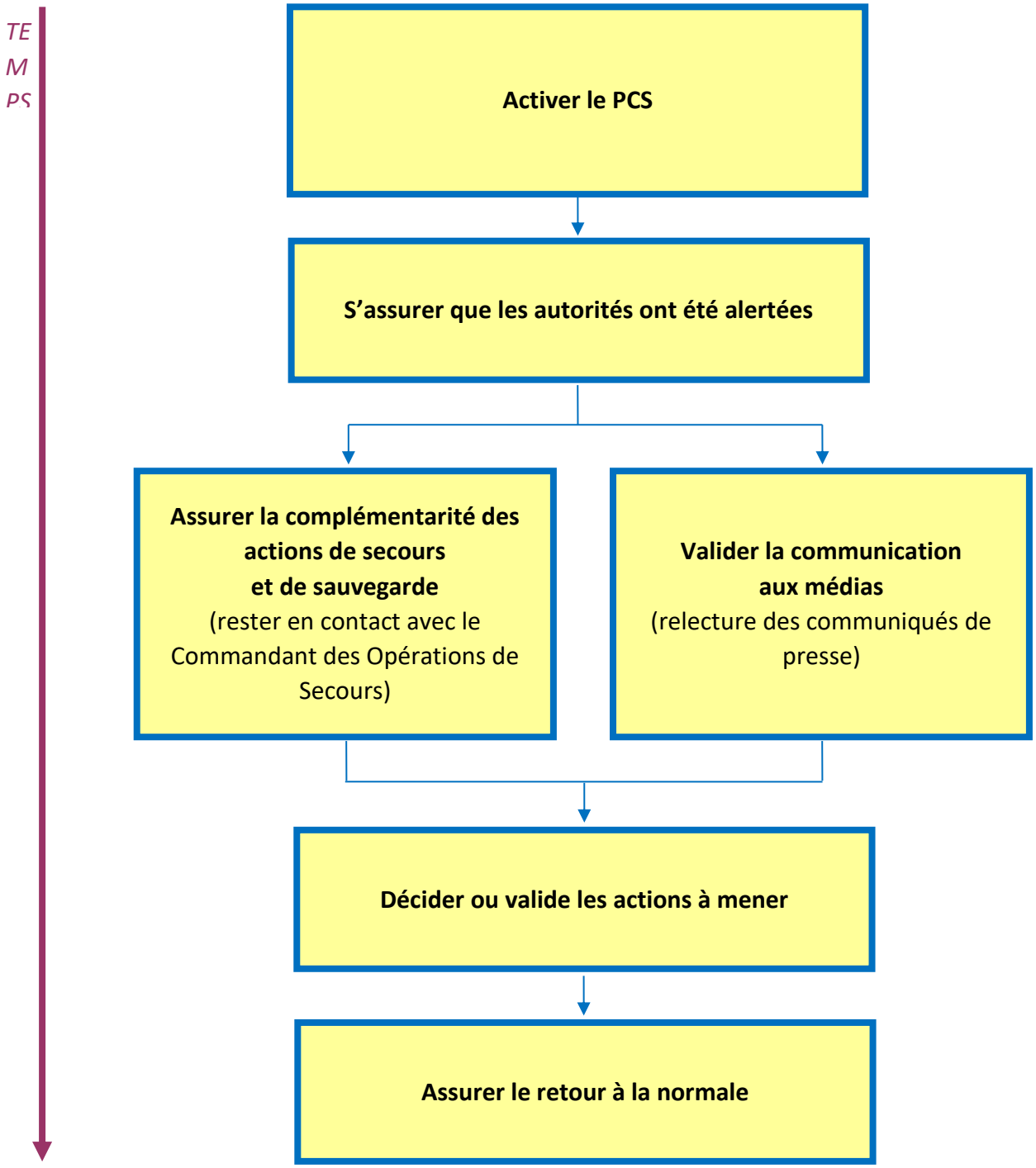

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

LISTE DES CONTRÔLES A EFFECTUER PAR LE DOS

- Ampleur de l'évènement nécessitant la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.
- Risques inhérents identifiés *(inondations, effondrements de terrains, incendies, intoxications…).*
- Plan communal de sauvegarde activé.
- Personnel communal et élus informés et se rendant au Poste de Commandement Communal.
- Les acteurs du PCS ont été nommés *(Responsable des Actions Communales et chefs de cellules).*
- Poste de Commandement Communal mis en place.
- Les acteurs du PCS ont récupérés leurs documents *(fiches missions)* et leurs outils *(main courante, etc.).*
- Services de secours contactés.
- Préfecture *(SIDPC)* contactée.

○ Mail d'activation du PCS envoyé à la préfecture.	**Actions qui peuvent être mises en œuvre au besoin par le Responsable des Actions Communales**
○ Standard en fonctionnement.	
○ Main courante établie.	
○ Historique des appels établi.	
○ Poste de Commandement Communal Opérationnel.	
○ Plan Communal de Sauvegarde opérationnel.	
○ Secours présents sur la commune.	
○ Population alertée / informée.	
○ Recensement des personnes évacuées.	
○ Centre d'accueil et de regroupement ouvert.	
○ Accueil et recensement des évacués.	
○ Population évacuée.	
○ Ravitaillement de la population évacuée prévu.	
○ Bilan régulier fait à la préfecture.	
○ Bilan régulier fait aux médias.	
○ Bilan régulier fait à la population.	
○ Bilan régulier fait aux secours.	
○ A la fin des opérations, vérifier que le fax de désactivation du PCS a été envoyé à la préfecture.	

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Le Directeur des Opérations de Secours et le **Commandant des Opérations de Secours** sont les seuls décideurs lors d'événements, le **Responsable des Actions Communales** est l'extension de ces rôles, il conseille et met en application les décisions prises. Il leur fait remonter l'information.

Le Responsable des Actions Communales doit rester en permanence au Poste de Commandement Communal pour centraliser les informations.

MISSIONS	• Coordonne les actions mises en place par la commune ; • A une vision globale de la situation : la gestion sur le terrain, les décisions prises, les demandes formulées par les différents acteurs etc. ; • Coordonne l'information provenant des différentes cellules ; • Réparti les missions aux différents membres du Poste de Commandement Communal et rempli l'organigramme de crise vierge ; • Prends contact avec les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et éventuellement la préfecture ; • Assure les liaisons avec le Poste de Commandement Opérationnel mis en place par les services de secours ; • Réalise régulièrement des points de situation avec les membres du Poste de Commandement Communal ; • Peut localiser les membres du Plan Communal de Sauvegarde sur le terrain et entrer en liaison avec eux.
LIEU	Poste de Commandement Communal
EFFECTIF	1 personne
MATERIEL A DISPOSITION	• Mallette du Plan Communal de Sauvegarde. • Ligne téléphonique directe.
CONSIGNES PARTICULIERES	• Transmettre aux services d'urgence et à la préfecture son numéro de ligne directe au Poste de Commandement Communal ; • Se référer régulièrement à la main courante de manière à vérifier le bon déroulement des actions ; • Rester au Poste de Commandement Communal.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

ACTIONS A REALISER

TEMPS

Réception de l'alerte

Organiser la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC)

- Sortir les classeurs et le matériel du Plan Communal de Sauvegarde
- Répartir les missions aux membres du Poste de Commandement Communal
- Remplir l'organigramme de crise vierge

↘ *Voir* Fiches Actions / Armement du PCC

Assurer la coordination de l'ensemble des actions

- Veiller à l'organisation interne du Poste de Commandement Communal (main-courante, standard)
- Rester en liaison avec le maire, voire les autorités
- Faire des points de situation réguliers

↘ *Voir* Organisation de crise / Organigrammes de crise

Vision globale durant toute la durée de l'événement

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

LISTE DES POINTS DE CONTRÔLES A EFFECTUER PAR LE RAC

○ Maire informé de la situation.	
○ Directeur des Opérations de Secours informé si différent du maire.	
○ Plan Communal de Sauvegarde activé.	
○ Personnel communal et élus informés et se rendant en mairie.	
○ Reparti les rôles aux personnels disponibles.	
○ Les acteurs du Plan Communal de Sauvegarde ont pris leur matériel (classeur, clés, chasubles …).	
○ Poste de Commandement Communal mis en place.	
○ Services de secours contactés.	
○ Préfecture (SIDPC) contactée.	
○ Mail d'activation du PCS envoyé à la préfecture.	**Faire remonter les informations au Directeur des Opérations de Secours**
○ Standard en fonctionnement.	
○ Main courante établie.	
○ Historique des appels établi.	
○ Poste de Commandement Communal opérationnel.	
○ Secours présents sur la commune.	
○ Population alertée / informée.	
○ Recensement des personnes évacuées.	
○ Centre d'accueil et de regroupement ouvert.	
○ Accueil et recensement des évacués.	
○ Population évacuée.	
○ Ravitaillement de la population évacuée prévu.	
○ Bilan régulier fait à la préfecture.	
○ Bilan régulier fait aux médias.	
○ Bilan régulier fait à la population.	
○ Bilan régulier fait aux secours.	
○ A la fin des opérations, vérifier que le mail de désactivation du PCS a été envoyé à la préfecture.	

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

FICHE D'AIDE A LA REALISATION DE POINT DE SITUATION

JE SUIS

Personne ayant réalisé le point de situation : ☐ DOS ☐ RAC ☐ Chef de cellule (préciser) : _____

Heure du point de situation :

JE VOIS (général)		JE FAIS (général)	
Situation actuelle	**Informations disponibles**	**Décisions prises**	**Actions engagées / terminées**

JE DEMANDE (cellules)

Cellule sécurité	Cellule logistique	Cellule soutien	Cellule communication
Actions demandées	**Actions demandées**	**Actions demandées**	**Actions demandées**
Actions réalisées	**Actions réalisées**	**Actions réalisées**	**Actions réalisées**

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Le Responsable de la cartographie doit rester en permanence au Poste de Commandement Communal pour centraliser les informations.

Le Directeur des Opérations de Secours et le **Commandant des Opérations de Secours** sont les seuls décideurs lors d'événements, le **Responsable de la cartographie** est présent pour aider le Responsable des Actions Communales dans sa perception de l'évènement.

MISSIONS	• Récupère les cartographies grand format (A0) ;
	• Affiche la cartographie la plus adaptée au mur ou sur une table ;
	• Se saisie des stylos et autres outils pour compléter la carte ;
	• Renseigne la cartographie :
	  ○ Schématise l'évènement vécu sur la carte ;
	  ○ Indique les axes de circulation accessibles et surtout ceux qui ne le sont plus ;
	  ○ Positionne les différents effectifs sur la carte ;
	  ○ Évalue la situation sur le papier.
	• A une vision globale de la situation : la gestion sur le terrain, les décisions prises, les demandes formulées par les différents acteurs … ;
	• Peut localiser les membres du Plan Communal de Sauvegarde sur le terrain.

LIEU	Poste de Commandement Communal
EFFECTIF	1 personne
MATERIEL A DISPOSITION	• Cartographies opérationnelles en grand format (A0) • Stylos, feutres, règles, compas pour écrire et dessiner sur la carte.
CONSIGNES PARTICULIERES	• Se référer régulièrement à la main courante de manière à vérifier le bon déroulement des actions ; • Rester au Poste de Commandement Communal.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Proposition de sémiologie générique pour cartographie opérationnelle

I. Légende et informations génériques à afficher

- Limites communales
- AF 32 — Carroyage sapeurs-pompiers
- Courbes de niveaux
- 4 — Numéros de rues

Axes de circulation

- Autoroutes
- Routes nationales et départementales
- Autres routes
- Chemins et pistes
- Voies ferrées

Utilisation du sol

- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Cours d'eau et points d'eau

Zones inondables

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- ou
- Zone inondable

Nord

Echelle 0 200 400 m

II. Légende et informations spécifiques à afficher

Enjeux stratégiques

- Casernes et centres de secours
- Commissariats et brigades
- Collèges, lycées et universités
- Déchetteries
- Écoles maternelles et primaires
- Équipements sportifs couverts
- Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- Mairies
- Services techniques

Autres enjeux

- Bâtiments sans précision

Enjeux sensibles

- Cimetières
- Équipements sportifs extérieurs
- Parcs et aires de jeux
- Parkings
- Terrains de campings
- Aéroports
- Bâtiments publics sans précision
- Bibliothèques
- Bureaux de postes
- Chenils
- Crèches et assimilés
- Docteurs et infirmiers
- Entreprises sans précision
- Entreprises ICPE / SEVESO
- Exploitations agricoles
- Gares
- Hôtels
- Lieux de cultes
- Magasins et commerces
- Pharmacies
- Restaurants
- Stations services
- Vétérinaires

irma
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

III. Légende manuelle

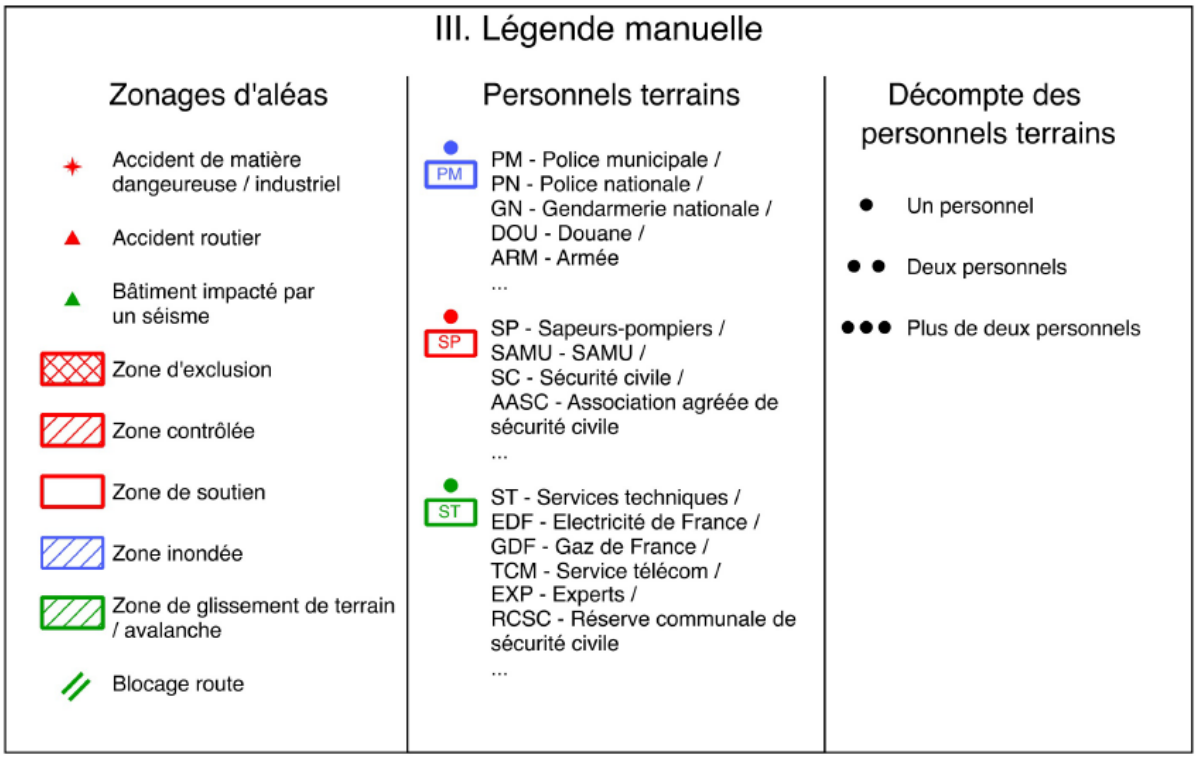

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

RESPONSABLE DU TABLEAU DE BORD

Le Directeur des Opérations de Secours et le **Commandant des Opérations de Secours** sont les seuls décideurs lors d'événements, le **Responsable du Tableau de bord** est présent pour aider le Responsable des Actions Communales dans sa perception de l'évènement.

Le Responsable du tableau de bord doit rester en permanence au Poste de Commandement Communal pour centraliser les informations.

POINT DE SITUATION

POINT DE SITUATION N°	SITUATION ACTUELLE :	MÉTÉO PRÉCIPITATIONS mm / h VENT km/h de DÉBIT m3/s
HEURE :		
PROCHAIN POINT DE SITUATION A :		
DÉCISIONS PRISES : ☐ MISE EN VIGILANCE ☐ DÉCLENCHEMENT PCS ☐ ALERTE POPULATION		

ORGANIGRAMME DE CRISE

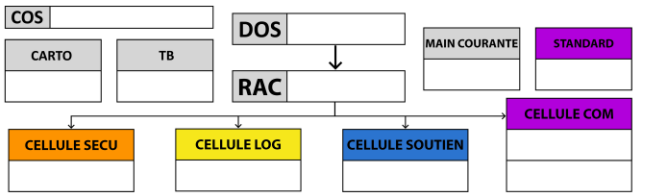

MOYENS MOBILISÉS

MOYENS HUMAINS DISPONIBLES	MOYENS HUMAINS MOBILISÉS	MOYENS LOGISTIQUE DISPONIBLES	MOYENS LOGISTIQUE MOBILISÉS

SERVICES EXTERIEURS AVISÉS OU SUR PLACE

☐ POLICE NATIONALE	☐ VISOV	☐ SERVICE DES EAUX
☐ GENDARMERIE NATIONALE	☐ PRÉFECTURE	☐ SYNDICAT DE BASSIN
☐ SAPEURS-POMPIERS	☐ ENEDIS	☐ SOCIÉTÉ AUTOROUTE
☐ SAMU	☐ ENGIE	☐ SNCF
☐ ASSOCIATIONS AGRÉÉES	☐ CONSEIL DÉPARTEMENTAL	☐ ENTREPRISE
☐ ADRASEC	☐ INTERCOMMUNALITÉ	☐ EXPERTS

TABLEAU DE BORD D'AIDE A LA CONDUITE DES OPÉRATIONS DE SAUVEGARDE PRODUIT ET RÉALISÉ PAR L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMA). REPRODUCTION ET COPIE NON AUTORISÉS.

ACTIONS EN COURS

RÉFÉRENCE CARROYAGE SAPEURS-POMPIERS + ACTIONS DEMANDÉES / EN COURS / TERMINÉES

ACCUEIL / HEBERGEMENT D'URGENCE

SITE N°1		SITE N°2		SITE N°3	
NOMBRE DE PLACES		NOMBRE DE PLACES		NOMBRE DE PLACES	
PERSONNES ACCUEILLIES		PERSONNES ACCUEILLIES		PERSONNES ACCUEILLIES	
MATERIEL DISPONIBLE		MATERIEL DISPONIBLE		MATERIEL DISPONIBLE	
RAVITAILLEMENT PREVU		RAVITAILLEMENT PREVU		RAVITAILLEMENT PREVU	

CONSIGNES PARTICULIERES	• Se référer régulièrement à la main courante de manière à vérifier le bon déroulement des actions ; • Rester au Poste de Commandement Communal.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

La main courante est importante car elle est utilisée pour des actions en justice et est utilisée pour le retour d'expérience, elle doit être rédigée avec soin.

MISSIONS

- Recenser, dans l'ordre chronologique, l'ensemble des évènements :
  - décisions prises ;
  - demandes d'information faites ;
  - demandes d'information reçues ;
  - actions engagées ;
  - actions terminées ;
  - …
- Retrouver une donnée dans l'historique des évènements en cas de demande.

LIEU	Poste de Commandement Communal – cellule de crise.
EFFECTIF	**1 personne désignée par le responsable de la cellule communication**
MATERIEL A DISPOSITION	- Document vierge « Main courante » ; - Stylos ; - Montre ou horloge.
CONSIGNES PARTICULIERES	- Ecrire gros et lisible ; - Penser à numéroter les pages ; - Rester à proximité du Directeur des Opérations de Secours et/ou du Responsable des Actions Communales.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

LISTE DES CONTRÔLES A EFFECTUER POUR LA MAIN COURANTE

- ○ Matériel récupéré *(stylos, document vierge main courante, montre/horloge et procédure de mise en place de la main courante)*.
- ○ Position à proximité du Directeur des Opérations de Secours ou du Responsable des Actions Communales, dans la cellule de crise.
- ○ Main courante tenue à jour.
- ○ Information régulière du Directeur des Opérations de Secours et du Responsable des Actions Communales.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

La main courante est le document le plus important lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde car elle retrace l'ensemble du déroulement de l'événement. Elle sera le premier document saisi par la justice en cas de litige ou d'incident dommageable sur la commune.

Elle doit être rédigée avec soin !

MISE EN PLACE DE LA MAIN COURANTE

UNE SEULE PERSONNE EST EN CHARGE DE LA MAIN COURANTE !

ACTIONS	INFORMATIONS UTILES	☑
Récupérer le document vierge « main courante »	**Outils / Main courante**	☐
Récupérer des stylos	Caisse « PCS »	☐
Récupérer une montre / horloge	Caisse « PCS » Si besoin, changer les piles avec le stock disponible	☐
S'installer dans le Poste de Commandement Communal	Ne pas se mettre en plein milieu du Poste de Commandement Communal afin de ne pas déranger mais à un endroit stratégique ou il est possible d'entendre et d'écrire	☐
Indiquer la date sur le document « main courante »		☐
Indiquer l'heure de déclenchement du plan communal de sauvegarde « PCS »		☐
Compléter les documents à disposition de manière la plus exhaustive possible !		☐

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

CONSIGNES PARTICULIERES	
Partie « décision »	• Vous devez noter toutes les décisions prises en commençant par le déclenchement du plan communal de sauvegarde ; • Une décision est le choix d'une solution parmi plusieurs ; • Nous devons retrouver dans cette partie toutes les mesures décidées par le poste de commandement communal (ex : décision d'évacuation d'un quartier, diffusion d'une information, désactivation du plan communal de sauvegarde…) ; • Il est important de noter l'origine de la décision (provient-elle du Directeur des Opérations de Secours, des sapeurs-pompiers, autre…) ; • Enfin, il est primordial de noter l'heure à laquelle la décision a été approuvée.
Partie « informations »	• Dans cette partie, nous devons retrouver toutes les informations demandées et reçues au poste de commandement communal ; • L'heure de réception / émission d'une information doit être notée ; • Précisez la provenance de l'information lors de sa réception.
Partie « actions »	• La partie « action » concerne l'ensemble des mesures réalisées ou en cours de réalisation pour améliorer la situation sur le terrain ; • Il est donc important de noter la nature de l'action, son heure de commencement ainsi que son heure de fin ; • Concrètement, la partie « action » doit refléter la partie « décision » par des mesures de terrain (ex : évacuation d'une zone, ouverture d'un centre d'hébergement…).

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Annexes

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

PCS de Milizac-Guipronvel déclenché le_____à_____h_____

Nature de l'événement :_____

DOS (Directeur des Opérations de secours)
……
……

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

RAC (Responsable des Actions communales)
……
……

Main-courante
……
……

Référent PC sapeurs-pompiers / services de secours
……
……

Accueil Mairie
……
……

Responsable **cellule sécurité**
……
……

Responsable cellule logistique
……
……

Responsable **cellule soutien**
……
……

Responsable **cellule communication**
……
……

Membres de la cellule sécurité
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Membres de la cellule logistique
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Membres de la cellule soutien
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Membres de la cellule communication
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_6-AU

Date :	Plan communal de sauvegarde	
	Main courante	Page 1 sur 1

Heure	INFORMATIONS DEMANDEES	INFORMATIONS REÇUES	Heure	DECISIONS PRISES	Origine de la décision	Heure	ACTIONS ENGAGEES	ACTIONS TERMINEES